



Je révise et je me perfectionne

I. Introduction

L'expression « les pouvoirs de la parole » n'a rien de bien mystérieux. Lorsqu'un sujet parlant s'adresse à son semblable, il se produit le plus souvent (et à vrai dire presque toujours) des effets qui attestent que **la parole recèle de nombreux pouvoirs**. Chaque jour nous faisons l'expérience du fait que **parler peut blesser**. Un mot de travers ou un mot de trop, une parole déplacée ou tout simplement mal comprise, un *tweet* (« gazouillis »), un commentaire sur les réseaux sociaux, heurte, vexé, indigné, met en colère, humilie etc. C'est là **un phénomène banal** qu'atteste la tendance à « systématiquement » porter plainte afin d'obtenir réparation du préjudice moral ou psychologique qu'une parole blessante a fait subir à quelqu'un. Chacun sait aussi que **d'autres paroles** ou d'autres mots peuvent, à l'inverse, **réjouir, apaiser, consoler, rasséréner**. L'avocat, l'orateur, le « beau parleur », qui maîtrisent l'art de l'éloquence, savent bien qu'on peut exercer sur autrui (et même aussi sur soi, par exemple en s'exhortant soi-même) **un pouvoir par la parole**. En témoignent l'existence des **modes impératifs** (on dit parfois **jussifs**¹) et plus généralement toutes tournures permettant d'exprimer un ordre, un conseil, une prière, bref tout ce qui relève de l'injonction. Celle-ci se rattache à la **fonction conative**² du langage telle que la définit le linguiste russe Roman Jakobson dans ses *Essais de linguistique générale (Preliminaries to Speech Analysis, 1952)*.

Depuis les temps les plus reculés, on est conscient que **la parole agit au moins au sens où elle peut produire des effets**. Que ce soient les paroles « magiques » du **sorcier**, du **chaman**³, du **devin**, de l'**augure**⁴, ou celles articulées à des socles

1. Du latin *jussum*, supin de *jubeo*, « j'ordonne ».

2. En linguistique, « conatif » qualifie les énoncés qui ont pour fonction de produire un certain effet sur le destinataire. Le mot est dérivé du verbe latin déponent *conor* : « s'efforcer de ».

3. Un *chaman* (parfois *shaman* ou *chamane*) : terme issu d'une langue samoyède – peuple sibérien – transmise *via* le russe qui désigne par extension des magiciens, des prêtres ou des sorciers dans diverses sociétés primitives.

4. « augure » : prêtre qui à Rome était chargé d'interpréter le vol des oiseaux.

de connaissances plus ou moins rationnellement fondées sur un savoir éprouvé, comme celles du professeur, du psychologue, du psychanalyste ou du médecin. Même dans ces derniers exemples, les mots peuvent avoir des effets tangibles, ainsi la prescription d'un remède, qui possède un effet *placebo* etc. Relèvent toujours du pouvoir de la parole toutes celles qui se présentent comme inspirées par des puissances surnaturelles (divines). Celle des prophètes¹, messagers divins qui prédisent l'avenir, ou celle des devins qui parfois contribuent indirectement et involontairement à la réalisation de leurs prédictions. L'on songe à l'aveugle Tirésias de la légende d'Œdipe (voir *Œdipe-roi* de Sophocle), dont les oracles énigmatiques contribuent à l'accomplissement de la prophétie, les parents d'Œdipe participant involontairement à sa réalisation par les décisions-mêmes qu'ils prennent pour l'empêcher.

1. Le pouvoir créateur de la Parole divine

Dans les textes bibliques, source du canon² chrétien, **la parole divine** elle-même est représentée comme la **source de toute vraie puissance et même de toute réalité**. Au début, de la Genèse, la Parole divine est immédiatement créatrice de réalité : « Dieu dit : Que la lumière soit ! Et la lumière fut » (Gn 1.3). Comme attribut divin, la parole divine a aussi le pouvoir de créer et d'ordonner le monde.

D'autres traditions religieuses placent aussi la parole au cœur de la réalité. Ainsi, le Coran (en arabe, « la récitation ») est considéré par les musulmans comme le recueil par le Prophète de la Parole de Dieu, créée et immuable. La tradition musulmane reconnaît ainsi le caractère inspiré du message du Saint Coran de manière plus radicale encore puisque Dieu est le seul locuteur, même si on retrouve une forme de délégation de la puissance de la parole divine à l'homme. Dieu a ainsi confié à Adam, qu'il a créé pour être son lieutenant (*khalifa*, son représentant) sur terre, le secret du « voile du nom ». Moins radicale, la tradition chinoise comporte une doctrine des « désignations correctes » (*ming*) censée définir et justifier l'ordre du monde et de la société.

2. Le performatif et le constatif

À la suite de John Langshaw Austin (1911-1960) dont les écrits principaux ont été rassemblés dans *Quand dire, c'est faire* (*How to do things with words*,

1. L'interprète des dieux, littéralement celui qui prédit l'avenir parce qu'il parle en avant (grec : *pro-phètès*).

2. Le canon (du grec *kanon* – « règle », « loi ») désigne l'ensemble des règles fixées par les églises chrétiennes, les textes canoniques sont les textes reconnus comme autorité par les chrétiens et utilisés par extension à quantité d'autres domaines.



1955-1962), les linguistes modernes ont proposé de distinguer **un certain type d'énoncés**, qualifiés de **performatifs**¹. Ces derniers se caractérisent par le fait qu'en affirmant quelque chose, ils accomplissent une **action**. Ces actes de parole **se distinguent des énoncés constatifs** qui se contentent eux de décrire un état de chose (fut-il imaginaire). Ainsi, pour reprendre des exemples devenus classiques, lorsque dans le cadre d'une cérémonie religieuse, le prêtre dit : « je te baptise », le maire dit : « je vous déclare mari et femme, unis par les liens du mariage » ou encore lorsque, tendant l'hostie au moment de l'eucharistie, le prêtre catholique répète, selon le rituel, les paroles de Jésus : « ceci est mon corps ». Ces paroles « créent » à chaque fois la réalité qu'elles décrivent : l'hostie consacrée, le pain donc, devient effectivement le corps du Christ. C'est le cas au moins dans l'esprit du croyant de confession catholique ou orthodoxe. C'est parce qu'il a foi dans la présence réelle du Christ dans l'hostie au moment où sont prononcées les paroles de l'Eucharistie que le fidèle pourra manger le corps du Christ, en un sens, « manger la Parole », le Verbe incarné. Une remarque d'Augustin précise « non parce qu'on l'a dit, mais parce qu'on l'a cru ». De manière analogue, le prêtre par une parole et un geste (immersion ou aspersion d'eau bénite) procède au baptême d'un enfant ou d'un homme. C'est encore une parole ou un énoncé performatif, lorsqu'on couche sur un testament le bénéficiaire d'un héritage : « Je lègue ma maison à ma sœur ». C'est aussi par l'efficace de sa parole qu'un maire ou son représentant prononce un mariage civil. Ce sont autant de réalités immédiatement liées à la parole qui confère à celle-ci le statut d'une action. Cela vaut dans beaucoup de domaines, qu'on songe aux déclarations performatives lorsque l'on déclare « ouverts » les jeux olympiques ou une séance de tribunal, d'assemblée etc. Les énoncés performatifs se différencient **des énoncés constatifs qui eux sont susceptibles d'être déclarés vrais ou faux** : ils accomplissent par eux-mêmes une action. Ce qui compte alors c'est la question de savoir si les conditions pratiques – pragmatiques –, écrit Austin de l'énonciation sont remplies pour que l'action soit réussie ou non (par exemple que le donataire soit propriétaire de la maison qu'il teste, que le prêtre ou le maire soit autorisé, à baptiser, à consacrer l'hostie, à procéder à un mariage civil et qu'il le fasse dans le respect des règles etc.). Dans le cas de l'énoncé performatif, c'est **la valeur de l'acte** qui compte **non sa vérité**.

3. L'envers du pouvoir de la parole

L'analyse du pouvoir de la parole se déplace alors vers les conditions pratiques de son énonciation. Alors certes qu'il y ait un pouvoir de la parole ne signifie pas que toute parole soit effective. « Les paroles s'envolent, les écrits restent » dit un fameux adage latin (*verba volant, scripta manent*) pour signifier qu'il ne faut

1. Barbarisme dérivé du verbe anglais *to perform*, « accomplir une action », « jouer un rôle ».

pas trop se fier à la parole donnée, et qu'une trace écrite dure plus longtemps qu'une parole proférée. L'idée d'une impuissance ou de l'inefficacité de certaines paroles invite à s'interroger sur **l'envers du pouvoir de la parole**. C'est le cas de la parlotte, du bavardage, des mots en l'air qui, pour sembler anodins, alimentent la rumeur et nourrissent la renommée, la fameuse « déesse aux cents bouches ». Ces paroles en elles-mêmes en apparence inanes et vides, telles les gouttelettes d'eau formant le roulement des vagues de la mer, peuvent avoir de puissants effets.

On le voit le pouvoir de la parole se niche aussi là où l'on ne songe guère à le chercher. Entre la parole poétique, devenue confidentielle et fragilisée à l'ère de la communication généralisée, et la parole chantée qui en est une sorte d'*ersatz* populaire, et, surtout, le slogan, qu'il soit publicitaire, politique ou militant, se creuse un abîme qui met en question le statut même de la parole et la nature de son efficacité.

4. Les distinctions de base : « parole », « mot », « langue », « langage »

Si l'on veut réfléchir aux pouvoirs de la parole, il faut d'abord comprendre ce que signifie cette notion de parole. Pour comprendre ce que parler veut dire, il faut distinguer la notion de parole de celles, proches, de **discours**, de **langage**, de **langue** voire de **verbe** ou de **mot**. Une clarification conceptuelle s'impose. Pour cela, il est de bonne méthode de réfléchir aux usages des mots par lesquels nous désignons ces notions, car la manière dont on use d'un mot nous éclaire sur le sens du concept auquel il peut renvoyer. Des expressions comme « prendre la parole », « avoir la parole » (par exemple être autorisé à parler en classe ou dans une assemblée) ou « ôter (couper) la parole à quelqu'un » ne posent pas de problèmes : toutes renvoient **au fait concret pour un sujet parlant de s'exprimer dans une langue donnée** (le français, l'allemand, l'anglais, le russe, etc.).

Dans des expressions courantes comme « l'homme est un vivant doué de parole », « il ne lui manque plus que la parole », « un aphasique est un homme qui a perdu la parole » (muet, pour des raisons organiques ou psychiques, *phasis* signifiant en grec « parole », « déclaration »), le terme de **parole renvoie à la faculté générale qui fait de l'homme un être capable de tenir des discours** (et des discours sur des discours, etc.), **elle est proche en ce sens de la notion de langage** au sens précis de « capacité de parler une langue ».

Enfin, le mot renvoie aussi aux productions résultant de la mise en œuvre de cette faculté. C'est cette signification qu'on retrouve dans des expressions comme « une parole malheureuse » (synonyme « un mot malheureux »), « une parole réconfortante » etc.



Il y a un dernier sens plus singulier que l'on rencontre dans l'expression : « donner sa parole à quelqu'un ». La parole que l'on donne figure ici, presque métaphoriquement, l'acte de s'engager vis-à-vis de quelqu'un et la promesse qu'on tiendra son engagement. Quand on donne sa parole, on ne donne pas sa faculté de parler, mais on pose un acte non moins fondamental. Sans parole tenue, sans promesse, sans engagements mutuels, il est difficile d'envisager une société un peu stable. En tout cas, quand on donne sa parole, la parole donnée possède ce pouvoir de nous engager au moins moralement vis-à-vis de celui ou de celle à qui l'on a donné sa parole.

5. La parole, spécificité humaine

Toute expression orale suppose une situation d'interlocution entre des sujets parlants – même s'il est vrai que l'on peut parler tout seul, mais dans ce cas on est à la fois locuteur et auditeur. En général, lorsqu'on parle, on s'exprime dans une langue donnée (l'allemand, l'anglais, le latin, le russe, le bas-breton etc.) quand bien même on la parlerait mal. Parler suppose donc un sujet doué de parole, c'est-à-dire capable d'exprimer sa pensée et de communiquer ce qu'il veut dire ou signifier à autrui au moyen d'une langue que l'interlocuteur est supposé comprendre. Seul l'homme parle (mettons ici de côté la question de la Parole et du Verbe divin, par nature, différent de celui des hommes).

Les systèmes de communication que possèdent les animaux, aussi sophistiqués soient-ils, n'ont pas la plasticité d'expression de la parole humaine (voir p. 203 sqq.).

6. La dimension politique du pouvoir de la parole

Bref, on aura compris que **la parole permet d'exercer un pouvoir. Elle a même souvent été tenue pour le pouvoir essentiel dévolu à l'être humain.** On doit ainsi à Aristote, au deuxième livre d'un ensemble de traités regroupés sous le titre *La Politique* (parfois rendu par *Les Politiques*) d'avoir mis l'accent sur **le lien étroit qui unit deux déterminations fondamentales de l'être humain qui, à bien des égards, en déterminent l'humanité. Sans jamais en faire une définition scolaire au sens strict, Aristote caractérise en effet l'homme comme un animal politique et comme l'animal possédant le *logos*** (terme grec qu'on peut rendre par « parole », mais aussi bien par « langage », « discours » ou par « raison »). Cette « caractérisation » de ce qu'on n'appelait pas encore l'humanité de l'homme concerne éminemment le problème des pouvoirs de la parole, si l'on admet que le pouvoir politique est l'une des formes les plus éminentes du pouvoir et de son exercice et qu'il n'y a pas de pouvoir proprement *politique* sans cette

dimension de la parole. Être un sujet parlant et être capable de vivre politiquement apparaissent comme les deux faces d'une même médaille qui détermine l'homme en sa nature.

7. La notion de « pouvoir » : faculté et exercice de cette faculté

Le pouvoir que l'on possède (que l'on croit posséder ou que l'on est censé posséder) n'est pas toujours le même que celui que l'on exerce effectivement. Ainsi si je me rapporte au thème de la parole, lorsque je dis que « l'homme est un sujet parlant », je veux dire que tout homme a la faculté de parler, la puissance de parler. Encore faut-il un temps d'apprentissage et de pratique pour mettre cette faculté en œuvre. Ce pouvoir de parler ne sera actualisé (réalisé, si l'on préfère) comme faculté qu'au bout d'un certain nombre de mois pendant les premières années d'existence du petit enfant. **Il va en quelque sorte entrer dans l'humanité en entrant dans la parole**, et cela toujours dans une langue historique déterminée (ou plusieurs, en cas de multilinguisme) qui sera **sa langue dite maternelle**. Le pouvoir de parler s'exerce enfin à un autre niveau, le plus immédiat, lorsque l'on parle effectivement.

Parler des pouvoirs de la parole suppose aussi d'envisager pour elle-même la notion de pouvoir. Cette dernière est au centre de la philosophie politique, elle est plus généralement au cœur des relations entre les hommes. Les sujets exercent constamment les uns sur les autres des pouvoirs au moins d'influence et il n'y a pas de relations entre les hommes qui d'une manière ou d'une autre ne soient pas interprétables en termes de pouvoir. Que l'on exerce une emprise, une domination sur quelqu'un par la force physique brute, par une situation de fait ou de droit (le supérieur hiérarchique sur celui qui s'est engagé à obéir, le père ou la mère sur l'enfant etc.), par des moyens plus détournés, comme l'art de la séduction par la parole, chacun exerce sur autrui, parfois même sans s'en rendre compte une influence qu'on peut assimiler à un pouvoir. **Le pouvoir se donne bien comme quelque chose que l'on peut ou bien détenir, ou bien exercer.**

Reste maintenant à préciser **davantage** l'expression « les pouvoirs de la parole ». Les quelques exemples ci-dessus relèvent-ils vraiment de la parole en tant que telle ou cette dernière, en elle-même neutre, n'est-elle pas d'abord le reflet de rapports de domination, d'autorité ou d'influence qui lui sont extérieurs ? Quand quelqu'un s'exprime, le pouvoir de sa parole procède aussi de sa situation, le crédit qu'on porte à ce qu'il dit dépend de la perception que l'on a de sa personne et de sa position réelle ou supposée : celui qui parle sait de quoi il parle, il est compétent, intelligent, en position d'exercer un pouvoir, il maîtrise l'art du discours, il parle bien, il est un beau parleur etc. ou au contraire celui qui parle un bonimenteur, un menteur, un bavard, un esprit confus, un débateur



militant, impliqué dans la cause qu'il défend donc suspect de tordre les faits et les arguments dans le sens de ses convictions.

8. Les axes de problématisation

Les concepteurs du programme proposent trois angles d'attaque (« axes d'étude ») articulés à des corpus de références historiques présentées comme indicatives et non prescriptives.

Le premier « axe d'étude » est **l'art de la parole (chapitre 1)**. L'élève est invité à réfléchir à la constitution, pendant l'Antiquité Gréco-romaine, d'une discipline, la rhétorique et son héritage à l'âge classique « qui a pu être appelé l'âge de l'éloquence » – *L'Âge de l'éloquence* est le titre de la thèse d'histoire littéraire de Marc Fumaroli, académicien français, et qui porte sur les développements de l'art oratoire dans la première moitié du XVII^e siècle. Il est aussi précisé que la question de la relation entre la parole et l'écriture doit « être prise en considération ». Rappelons qu'Isocrate (436-338), élève de Prodicos et de Gorgias, l'un des grands maîtres de rhétorique de l'Antiquité, contemporain de Platon, a composé des discours qui ont servi de modèles aux orateurs et que ces discours n'ont **jamais été prononcés** (six sont parvenus jusqu'à nous). C'est pourquoi on l'a appelé un « logographe » (« écrivain de discours »). Le général de Gaulle (et beaucoup d'autres orateurs) apprenait par cœur ses discours qu'il avait minutieusement écrits et médités. La rhétorique se nourrit donc aussi de l'écriture des discours écrits.

Le second axe est **l'autorité de la parole (chapitre 2)**. Cela revient à prendre en compte les multiples manières dont une parole s'autorise (ou est autorisée), se légitime aux yeux de ceux à qui elle s'adresse, que ce soit celle du poète qui en appelle aux dieux ou aux muses pour inspirer ses vers ou son chant, celle de l'homme de l'art qui parle au nom de son savoir-faire ou de sa sagesse (médecin, juge, savant, sage etc.) et de sa compétence dans un domaine donné, celle, aussi, du sophiste et du rhéteur qui prétendent au nom de la maîtrise du discours pouvoir produire plus ou moins à volonté les effets souhaités sur n'importe quel auditoire et à propos de n'importe quel sujet, celle du philosophe, enfin, dont la parole s'autorise d'un certain rapport à la vérité, un rapport paradoxal puisque, le plus souvent, il s'agit d'un rapport de désir ou d'exigence d'une vérité que le philosophe ne prétend pas forcément posséder (cas exemplaire de Socrate). **A contrario, le mathématicien en train de procéder à une démonstration n'a que faire de la rhétorique et de l'art oratoire** : il ne convainc pas par des artifices de discours, mais par la solidité de ses démonstrations. C'est pourquoi il faut pointer la différence entre le **sylogisme** (raisonnement) **démonstratif** (apodictique) **ou scientifique** qui porte sur des énoncés vrais nécessaires, et le

sylogisme rhétorique ou enthymème, qui porte sur des énoncés vraisemblables ou probables, ou des vérités admises par les plus éclairés ou le plus grand nombre, mais qui ne sont pas nécessairement vraies.

Le troisième axe implique les **séductions de la parole (chapitre 3)**. Il va de soi que certains aspects de cet axe sont inclus dans les précédents : l'art de parler implique des formes de séduction, l'autorité d'une parole ne va sans stratégie pour émouvoir, séduire, plaire à ceux à qui elle s'adresse – comme dit le proverbe « on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre ! ». Elle est déclinée par les concepteurs du programme en deux perspectives : « l'importance de la parole poétique ; la mise en scène de la parole et sa relation avec les autres arts ; les procédés de fiction » et « les valeurs du véridique et du sincère et de l'authentique dans la communication verbale ; la parole séductrice et les paroles d'emprise ; l'amour et ses déclarations ». Pour traiter de ces questions, il convient, toujours selon le programme, de s'appuyer « *principalement* sur des textes antiques, médiévaux et classiques ».

2. Sur l'histoire du mot et de la notion de parole

En philosophie tout comme en littérature, il importe de réfléchir aux mots et à leurs significations toujours liées à leurs usages. La langue porte à travers le temps la marque de l'expérience des hommes, l'histoire du vocabulaire est souvent riche en indications sur ce que les mots désignent. Ainsi l'histoire du mot de « parole », si l'on peut dire, parle. À tout le moins, cette histoire témoigne de la difficulté qu'il y a à cerner une notion dont on ne saurait dire qu'elle est aussi strictement définie que le concept de cercle ou celui de nombre pair.

1. Histoire et origine du mot « parole » en français

Le terme français de « parole » dérive par contraction du latin classique *parabola*, lui-même transposé du grec *παραβολή* (*parabolè*). En grec ancien, *parabolè* signifie « mise en parallèle d'une chose avec une autre », « comparaison par juxtaposition », « illustration » et, par extension « allégorie », « discours figuré ». En latin, *Parabola* a parfois été préféré à *Verbum* pour désigner en latin la Parole ou le Verbe divin qui s'incarne en Jésus Christ (voir ci-après, p. 29). Dans les Évangiles, les « paraboles » du Christ ont pour fonction d'établir un parallèle entre le monde d'ici-bas et le royaume des cieux, rendant sensible par une allégorie accessible à tous les principes de la foi chrétienne. « Jésus dit toutes ces choses aux foules en paraboles et sans parabole il ne leur disait rien »